

# Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2012

Etaient présents : BEUVAIN Yves, THELU Françoise, MONCLAIRE Gérard, DELCUSE Fabrice, ROUZE Henri, DUBOIS Georis, DENIS Arlette, GARBE Bertrand, LEBEL Frédéric, Sophie CAVORY-DOZINEL, Ginette FAUQUET, Véronique DEMILLY

Etaient absents : Alain LECUL (Georis DUBOIS)

Arlette DENIS a été élu secrétaire.

### Rencontre avec le Président de la CCVCA

En prélude à l'examen de l'ordre du jour, le Maire a expliqué que suite à son intervention lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, à propos des débats et des votes qui ont précédé la fusion entre la Com. de Com. de Canche-Authie avec les Com de Com. De l'Hesdinois et de Canche-Ternoise, il avait reçu le Président Pascal Deray.

Ce dernier avait fait savoir qu'il était désireux de venir devant le conseil municipal pour apporter toutes les lumières nécessaires et le cas échéant, évoquer toutes les autres prestations relatives aux rapports entre la commune et la CCVCA.

A la demande du maire, c'est l'adjoint Fabrice Delcuse qui a posé les questions des élus et animé le débat.

Le Président Deray est revenu en détail sur la procédure qui a conduit au mois d'août, après consultation des communes, à un premier vote négatif du Conseil Communautaire sur le projet de fusion à 4 (avec Fruges).

Après une série de réunions d'information sur, cette fois, un projet de fusion à 3 (sans Fruges), le Président de la CCVCA a proposé à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ce projet de fusion à 3 qui a recueilli un avis favorable unanime. Désormais, le Préfet a pouvoir de notifier à toutes les communes concernées, un nouveau périmètre de territoires sur lequel chacun sera libre de donner un avis.

Si celui-ci est favorable, en toute logique, la nouvelle collectivité devrait être en place pour le second semestre de 2013, avec à sa tête un président et (au maximum) 15 vice-présidents.

Quant aux membres du futur conseil communautaire, ils seront 93 dont 32 pour la CCVCA, et pour un village comme le nôtre, un seul délégué au lieu de 3 actuellement.

Bien sûr, le travail majeur et prioritaire de la nouvelle entité (forte de 30 000 habitants) sera d'harmoniser les compétences et la fiscalité. Mais pour le Président Deray, le plus difficile sera de développer un nouvel état d'esprit et de s'approprier l'ensemble des projets des anciennes communautés.

Sur les autres sujets, M. Deray a confirmé la prochaine mise en place du SPANC afin d'aider les communes et les particuliers à mettre aux normes leurs installations d'assainissement. Le Président a pris bonne note de la demande de la commune de Gouy à être aidée dans sa lutte contre les eaux de ruissellement en créant un ou des bassins de rétentions, cela avant 2014.

Autre demande présentée par l'adjoint au nom du Conseil Municipal, la signature d'une convention entre la commune et la Com. De Com. pour la location de la salle culturelle. Celle-ci était utilisée chaque semaine par l'école de musique.

Elle est d'ailleurs également occupée un jeudi matin sur deux par le Relais Assistantes Maternelles pour des activités manuelles pour les petits.

Mais là, la question qui est posée est celle du transfert de cette activité qui aura lieu désormais à la petite salle au « Chant des Oiseaux ». Il s'agira d'une mise à disposition gratuite qui fera néanmoins l'objet d'une convention.

Le ramassage des encombrants rendait bien service aux habitants, notamment aux personnes âgées et à tous ceux et toutes celles qui n'ont pas la possibilité de se rendre à la déchetterie. Ce service a été récemment supprimé mais le Président a pris bonne note du souhait unanime de nos concitoyens de le voir rétabli sous une forme ou sous une autre.

Le président Deray a encore confirmé la prochaine mise en place d'une commission des Impôts au niveau de la Com. de Com., qui toutefois, n'a pas vocation à se substituer à la commission communale puisqu'elle s'intéresse uniquement à la fiscalité des entreprises.

La conclusion du débat est revenue à Pascal Deray qui a annoncé le récent rachat du terrain situé dans le prolongement de la société Eurovanille. C'est d'ailleurs celle-ci qui s'est portée acquéreur de cette parcelle sur laquelle elle va construire de

nouveaux locaux et à terme étendre son activité.

Cette extension devrait favoriser la création d'une trentaine d'emplois supplémentaires.

### **1. Délibération n°1-2012 : Achat lave vaisselle et équipements annexes pour valorisation de la salle communale**

Le maire expose que suite au passage de la commission de sécurité de l'arrondissement de Montreuil, d'importants travaux ont été réalisés à la salle municipale au « Chants des Oiseaux » afin que celle-ci réponde aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

Désormais, il s'agit de reprendre le projet de valorisation de cette salle en la modernisant pour mieux répondre à l'attente des utilisateurs.

C'est ainsi que cette année pourrait être consacrée à l'achat d'un lave vaisselle et des équipements annexes qui permettrait cette valorisation.

Le Maire rapporte ensuite qu'il a sollicité des devis de trois sociétés spécialisées dans l'équipement des cuisines et qu'après examen des différentes propositions, il apparaît que celui de l'entreprise HENRI JULIEN datant du 20 janvier 2012, d'un montant de 4259€ HT ( 5093.76€ TTC), réponde au mieux aux besoins de la salle.

Le conseil décide de suivre la proposition du maire et de faire le choix de l'entreprise HENRI JULIEN située à Béthune.

Compte tenu du coût de l'opération, il décide de solliciter le soutien financier du député via la réserve parlementaire, pour une subvention de 50% du coût HT du devis, soit 2129.50€.

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet et accepte le plan de financement suivant:

- subvention réserve parlementaire : 50% soit 2129.50€
- solde sur fonds propres : 50% soit 2129.50€

### **2. Délibération n° 2-2012: Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

**Le conseil municipal** décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité d'administration et aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

<b>FILLIERE :</b> TECHNIQUE	<b>GRADE / CADRE D'EMPLOI:</b> Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe, échelon 3	<b>MONTANT MOYEN DE REFERENCE:</b> 449,30€
--------------------------------	--	---

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

#### **Agents non titulaires**

Précise que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

#### **Clause de sauvegarde**

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

#### **Attributions individuelles**

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- Selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle et ou d'un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- La disponibilité de l'agent, son assiduité,
- L'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualifications, des efforts de formation)
- Les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par

exemple dans le tableau des emplois de la collectivité.

- Aux agents assujettis à des sujétions particulières,
- La révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

### **Modalités de maintien et suppression**

Le conseil municipal décide qu'en ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles, le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de : congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées :

- en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois,
- à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied...)

### **Périodicité de versement**

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

### **Clause de revalorisation**

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

### **Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> février 2012.

### **Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## **2. Délibération n° 3-2012: Commission assainissement CCVCA : élection de 2 membres.**

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle « commission assainissement » va être constituée à la Communauté de Communes du Val de Canche et d'Authie, et qu'à la demande du Président Deray, le conseil municipal doit élire deux membres qui en feront partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose:

- Ginette FAUQUET, titulaire
- Bertrand GARBE, suppléant

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur les travaux en cours ou en projet**

- Rue de Beaurain: il n'y a pas eu d'évolution au niveau des travaux depuis la dernière réunion de conseil le 07 décembre dernier, mais ceux-ci devraient être terminés d'ici fin mars.
- Défense incendie: Monsieur Caillet de la société V2R a présenté lundi après-midi l'avancement de son étude en mairie. Il s'agissait avant tout de compléter le dossier en y apportant des précisions sur les réseaux d'eau actuels.
- Eglise: suite aux intempéries du mois de novembre dernier, et notamment les vents violents qui ont traversé le département, la toiture de l'église a subi quelques dégradations. Une demande d'indemnisation auprès de l'assurance de la commune est en cours et devrait permettre, dans le meilleur des cas, d'effectuer cette

année les travaux de réparation nécessaires.

### **Proposition de vente du café « Le Mirage »**

Lors du précédent conseil municipal, une habitante de Saulchoy a fait une proposition d'achat de l'ancien café de la commune qui avait été jugée insuffisante puisque très inférieure aux estimations réalisées par plusieurs cabinets de notaires. Monsieur le maire explique que cette personne est prête aujourd'hui à augmenter sa proposition initiale de 15%.

Pour les membres du conseil, cette proposition demeure insuffisante.

### **Abattage d'arbres à Saint André**

Le maire fait un point sur le récent abattage des peupliers à l'entrée du village, au niveau de la ferme de Saint-André. Des recherches sont encore à effectuer, notamment au niveau des services fonciers du Département, pour déterminer si la commune est bien propriétaire de ces chemins. Si nécessaire, le conseil municipal peut également faire appel à un géomètre afin d'obtenir un plan de bornage qui, en toute logique, devrait faire apparaître les limites exactes des propriétés des uns et des autres car il convient de rappeler que les documents provenant du cadastre n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent servir de preuve en cas de litige.

### **Information sur l'école**

L'inspection académique du Pas-de-Calais a fait savoir qu'une 4<sup>ème</sup> classe pourrait ouvrir à Gouy dès la rentrée 2012, pour une durée d'au moins 5 ans. Un poste élémentaire serait d'ailleurs créé et les salles de classes devraient être réorganisées. En effet, l'actuelle salle informatique accueillerait en septembre une vingtaine d'élève et les postes informatiques seraient déplacés dans une salle annexe, vraisemblablement au niveau de la bibliothèque.

### **La Boucle de l'Artois, 23<sup>ème</sup> édition**

Cette course cycliste traversera notre village le vendredi 30 mars prochain. Le passage des coureurs est prévu pour 14h25. Une équipe de signaleurs sera mise en place par Michel Mariette, conseiller municipal.